# Pont du Lion d’Or : peut mieux faire

L’annonce de l’aménagement cyclable du Pont du Lion d’Or avait suscité beaucoup d’espoir parmi les cyclistes monsois, et mais aussi pas mal d’inquiétude, car aucune réunion publique n’avait eu lieu avant le lancement des travaux. Le résultat est décevant : la fluidité du trafic automobile a été privilégiée, ce qui a empêché de gagner de l’espace pour des aménagementssatisfaisants pour les cyclistes et les piétons.

Constat :

Dans le sens Mons-Lille, la bande cyclable est bien marquée par son fond vert sur la bretelle menant à la RN356. Première difficulté : le premier bateau crée une flaque dès qu’il pleut. Les deux bateaux suivants sont trop hauts : bonjour mal de dos et roues voilées ! L’enrobé brillant sur les deux ponts est très glissant. Surtout, la bande cyclable disparaît sur le pont au-dessus de la RN356, ce qui rend la cohabitation entre piétons et cyclistes très compliquée du fait de l’étroitesse du « trottoir mixte ». Enfin, la sortie de piste cyclable au coin de la rue Saint-Druon est peu signalée : risque d'accident avec les automobiles tournant à droite.

Dans le sens Lille-Mons, l’absence de bande cyclable sur le pont SNCF rend l’accès difficile. Plus grave, la sortie de la piste cyclable côté Mons est également peu signalée et donc très dangereuse,au croisement de la rue Courcot.

Propositions pour améliorer la situation :

Dans l'immédiat, revoir les malfaçons sur les bateaux, ne plus utiliser d’enrobé glissant, mieux signaler sur fond vert l'ensemble des réinsertions en bandes cyclables en entrée comme en sortie des pistes.

Pour la suite, réduire sérieusement la place allouée à la voiture pour permettre un aménagement cyclable digne de ce nom (bien plus facile à réaliser si le nombre de voies est limité, tous sens confondus, à deux sur le pont SNCF et quatre au-dessus de la voie rapide).

En attendant, soyons positifs ! Le passage de Mons à Lille en vélo constitue un excellent entraînement pour le steeple-chase et le gymkhana cyclistes.

**Philippe Roelandt**